# Fiche de données de sécurité
## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Lascaux
the spirit of colours

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Nom commercial du produit :** | **Adhésif pour scellage à Chaud 375 P (4021)** | | |
| **Date d'exécution :** | 16.08.2024 | **Version (Révision) :** | 6.1.0 (6.0.0) |
| **Date d´édition :** | 24.10.2024 | | |

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Adhésif pour scellage à Chaud 375 P (4021)
Identifiant unique de formulation : 0UAW-040S-G10E-SXD6

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Adhésifs pour la conservation et la restauration d'art et des biens culturels

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| **Fabricant / fournisseur :** | Lascaux Colours & Restauro, Barbara Diethelm AG |
| **Rue :** | Zürichstrasse 42 |
| **Code postal/Lieu :** | CH-8306 Brüttisellen |
| **Téléphone :** | +41 44 807 41 41 |
| **Télécopie :** | +41 44 807 41 40 |
| **Contact pour informations :** | Laboratoire, +41 44 807 41 42, labor.swiss@lascaux.ch |
| **Européenne Adresse :** | Lascaux Colours & Restauro Europe GmbH |
| **Rue :** | Turmstrasse 11 |
| **Code postal/Lieu :** | D-78467 Konstanz |
| **Téléphone :** | +49 7531 911 3996 |
| **Télécopie :** | +49 7531 911 3997 |
| **Contact pour informations :** | Laboratoire, +41 44 807 41 42, labor.swiss@lascaux.ch |

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Numéro d'urgence 24h/24 145, Tel. +41 44 251 51 51

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes des risques**

Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

NAPHTA LÉGER (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-49-0

**Mentions de danger**

| | |
|---|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Conseils de prudence**

| | |
|---|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise. |
| P370+P378 | En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans .... |

### Indications diverses

P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant. P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

NAPHTA LÉGER (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ ; N°CAS : 64742-49-0

| | |
|---|---|
| Poids : | ≥ 20 - < 25 % |
| Classification 1272/2008 [CLP] : | Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411 |

**Indications diverses**

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

### Remarques générales

En cas de doute,ou si des symptômes persistent,faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### En cas d'inhalation

Conduire la personne à l´air frais,veiller à ce qu´elle n´ait pas froid. Garder au repos. Respiration irregulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l´eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

### Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d´eau (15 min.). Appeler un médecin.

### En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d´eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d´eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L´exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Equipement spécial de protection en cas d´incendie

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

### 5.4 Indications diverses

Dans le cas d´un incendie refroidir avec l´eau les récipients. Ne pas laisser l´eau d´extinction pénétrer dans les égouts.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l´écart de toute source d´incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhalter les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter à l´égout. Si le produit contamine des nappes d´eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l´élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l´utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l´air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d´exposition professionelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d´ignition, et posséder un équipment électrique protégé. La préparation peut se charger élecrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseilé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhalter les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l´utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipment de protection personnel voir chapitre 8. Masque respiratoire à

l´utilisation par injection.

### Mesures de protection

**Mesures de lutte contre l'incendie**

Les vapeurs sont plus lourdes que l´air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l´air.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l´accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L´équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devrait être en matériau non conducteur.

### Conseils pour le stockage en commun

Tenir éloigné d´agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

**Classe de stockage (TRGS 510) ( D ) :** 3

### Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d´un matériau identique à celui d´origine. Informationes supplémentaires voir l´etiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l´écart de toute source d´ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions dentreposages officielles.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

### Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection.

### Protection de la peau

**Protection des mains**

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

**Protection corporelle**

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le prod., toutes les parties du corps souillées devront être lavées. Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologue à cet effet.

### Autres mesures de protection

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d´exposition, porter des appareils respiratoires.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Aspect

**État physique :** pâte

**Couleur :** blanc transparent

### Odeur

faible, caractéristique

### Caractéristiques en matière de sécurité

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :** | ( 1013 hPa ) | | 100 - 140 | °C |
| **Point éclair :** | | | -25 - 20 | °C |
| **Pression de vapeur :** | ( 50 °C ) | env. | 20 - 500 | hPa |
| **Densité :** | ( 20 °C ) | env. | 0.9 | g/cm$^3$ |
| **Test de séparation des solvants :** | ( 20 °C ) | | non applicable | |
| **Viscosité :** | ( 20 °C ) | | 10000 | mPa*s |

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l´écart d´agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d´éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d´azote.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Autres effets néfastes

L'inhalation de solvants au-dessus de la valeur limite AGW peut avoir conséquence d'irritation des muqueuses et de l'appareil respiratoire, une lésion du foie, des reins et du systèm nerveux central. Les symptômes sont: maux de tête, vertige, fatigue, faiblesse musculaire, effet narcotique et dans les cavs grave perte de la connaissance. Le contact répéte ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants peuvant irriter les yeux e y causser des blessures réversibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité
Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucune information disponible.

### 12.7 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques
Aucun donné sur le produit il-même n´est disponible. Ne pas jeter dans les égouts ou dans les parages.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets
### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)
**Après utilisation conforme**
**Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**
08 01 11: Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
UN 1133

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**
ADHÉSIFS
**Transport maritime (IMDG)**
ADHESIVES
**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**
ADHESIVES

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
**Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

| | |
|---|---|
| **Classe(s) :** | 3 |
| **Code de classification :** | F1 |
| **Danger n° (code Kemler) :** | 33 |
| **Code de restriction en tunnel :** | D/E |
| **Dispositions particulières :** | 640D · LQ 5 l · E 2 · ADR : III (<= 450 l) |
| **Étiquette de danger :** | 3 |

**Transport maritime (IMDG)**

**Classe(s) :** 3
**Numéro EmS :** F-E / S-D
**Dispositions particulières :** LQ 5 l · E 2 · IMDG 2.3.2.2 (Groupe d'emballage III <= 450 l)
**Étiquette de danger :** 3

**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)**
**Classe(s) :** 3
**Dispositions particulières :** E 2 · IATA 3.3.3.1 (Groupe d'emballage III <= 30 l)
**Étiquette de danger :** 3

### 14.4 Groupe d'emballage
II

### 14.5 Dangers pour l'environnement
**Transport par voie terrestre (ADR/RID) :** Non
**Transport maritime (IMDG) :** Non
**Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) :** Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
**Réglementations EU**
**Autorisations et limites d'utilisation**
**Limites d'utilisation**
**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)**
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3
**Directives nationales**
**Classe risque aquatique**
Classification selon AwSV - Classe ( D ) : nwg (Sans danger pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement
02. Éléments d'étiquetage - Indications diverses · 15. Classe risque aquatique

### 16.2 Abréviations et acronymes
Aucune

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données
Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|---|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche téchnique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu´à la législation européenne. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.